

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 2 juin 2026 à l'édifice municipal de Piopolis à 19h00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Danielle Dodier
Siège #2 - Louise Gosselin
Siège #3 - Sébastien Lanctôt
Siège #4 - France Boily
Siège #5 - Sarah Carrier
Siège #6 - Maurice Bernier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et greffière-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-06-088

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Louise Gosselin,
Appuyé par le conseiller Maurice Bernier,
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté en ajoutant les points suivants: 12.1 Demande de permis au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (411 rue Principale)
13.4 Résolution d'appui - Projet de réfection de la piscine et des vestiaires du Centre sportif Mégantic

Les conseillers sont invités à déclarer leur intérêt en lien avec les sujets à l'ordre du jour et à en préciser la nature.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 5 mai 2026**
- 4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE**
 - 4.1 - Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière**
 - 4.2 - Rapport du maire**
 - 4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de mai 2026**
- 5 - PÉRIODE DES QUESTIONS**
- 6 - CORRESPONDANCE**
 - 6.1 - Bordereau des correspondances**
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 7.1 - Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection**
 - 7.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-08**
 - 7.3 - Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2025**
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 - Adhésion à l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle de partage de ressources en cas de mesures d'urgence**

9 - TRANSPORT

9.1 - Dépôt de l'avis de veto du maire concernant la résolution 2026-05-076 -
Achat d'un camion de déneigement neuf et de ses équipements.

9.2 - Réexamen de la résolution 2026-05-076

9.3 - Adjudication du contrat - Achat d'un camion de déneigement et de ses
équipements

9.4 - Affichage de poste - Opérateur(trice) au déneigement et travaux publics

9.5 - Autorisation de circuler - Grand tour du lac Mégantic

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 - Mandat à Aqua Ingenium - Services professionnels en consultation
pour le système de traitement des eaux usées

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.1 - Demande de permis au Plan d'implantation et d'intégration
architecturale (411 rue Principale)

13 - LOISIRS-CULTURE

13.1 - Achat d'équipements de pickleball

13.2 - Octroi d'un contrat pour l'abattage d'arbres dangereux au camping
municipal

13.3 - Demandes - Programmation d'activités estivales de l'Association
touristique et culturelle de Piopolis (ATCP)

13.4 - Résolution d'appui - Projet de réfection de la piscine et des vestiaires
du Centre sportif Mégantic

14 - FINANCES

14.1 - Comptes à payer

14.2 - Dépenses récurrentes

15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES

16 - VARIA

17 - RAPPORT DES COMITÉS

18 - PÉRIODE DE QUESTIONS

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-06-089

3.1 - Séance ordinaire du 5 mai 2026

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Danielle Dodier,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le procès-verbal du 5 mai 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

4.1 - Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière

Bilan de la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)
Travaux de nettoyage du puits (odeur de chlore possible)

4.2 - Rapport du maire

4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de mai 2026

Monsieur le maire informe les membres du conseil des points importants discutés au Conseil des maires du 20 mai dernier.

5 - PÉRIODE DES QUESTIONS

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de mai 2026 est remise aux membres du Conseil. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-06-090

7.1 - Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2022-02-018, la Municipalité a constitué, conformément à l'article 278.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 278.2 de cette loi, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant pour pourvoir au coût de la prochaine élection générale ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sans tenir compte des mesures particulières applicables à l'élection générale de 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le président d'élection a été consulté conformément à la loi;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Maurice Bernier,

Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,

Et résolu :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 250 \$ pour l'exercice financier 2026 ;

QUE cette affectation soit financée à même les activités financières de fonctionnement de l'exercice 2026, poste 02-140-00-141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-08

Je, soussignée, conseillère Louise Gosselin, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 2026-08 abrogeant le Règlement numéro 2019-03 établissant un programme d'aide financière aux familles et aux aînés.

Ce règlement vise à mettre fin au programme d'aide financière actuellement en vigueur afin de permettre à la Municipalité de réévaluer ses priorités, d'assurer une gestion responsable des fonds publics et de revoir les mécanismes de soutien à la

population en fonction de ses capacités financières et des besoins actuels du milieu.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, le projet de règlement numéro 2026-08 intitulé « Règlement abrogeant le Règlement numéro 2019-03 établissant un programme d'aide financière aux familles et aux aînés » est déposé par Mme Louise Gosselin lors de la présente séance.

Une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public conformément à la loi.

2026-06-091 7.3 - Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2025

ATTENDU QUE l'article 176.1 du Code municipal du Québec prévoit le dépôt au conseil du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour le dernier exercice financier ;

Il est proposé par la conseillère Louise Gosselin,
Appuyé par la conseillère France Boily,
Et résolu,

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport financier de la Municipalité de Piopolis pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025 ;

DE PRENDRE ACTE ÉGALEMENT du dépôt du rapport du vérificateur externe portant sur cet exercice financier ;

QUE les documents requis soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-06-092 8.1 - Adhésion à l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle de partage de ressources en cas de mesures d'urgence

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a la responsabilité d'assurer la sécurité et la protection de ses citoyens en cas de sinistre ou de situation d'urgence ;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité civile favorise la coopération intermunicipale en matière de préparation et d'intervention lors de mesures d'urgence ;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle de partage de ressources en cas de mesures d'urgence souhaitent se doter d'un cadre de collaboration pour le partage de ressources humaines, matérielles et d'infrastructures lors d'un sinistre ou d'une situation d'urgence ;

ATTENDU QUE l'article 13 de cette entente prévoit qu'une municipalité peut y adhérer avec le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente, selon les conditions convenues entre elles sous la forme d'une annexe ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de cette entente et en juge les termes opportuns et dans l'intérêt de la Municipalité de Piopolis ;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par le conseiller Sébastien Lanctôt,

Et résolu,

QUE le conseil de la Municipalité de Piopolis confirme son adhésion à l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle de partage de ressources en cas de mesures d'urgence ;

QUE conformément à l'article 13 de l'entente, la Municipalité de Piopolis consent à l'adhésion des 19 municipalités de la MRC du Granit ;

QUE le conseil accepte les termes, conditions et obligations prévus à cette entente, ainsi qu'à toute annexe d'adhésion qui pourrait être requise ;

QUE M. Peter Manning , maire ainsi que Mme Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Piopolis, l'annexe d'adhésion à intervenir ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités déjà parties à l'entente afin de solliciter leur consentement unanime à cette adhésion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - TRANSPORT

9.1 - Dépôt de l'avis de veto du maire concernant la résolution 2026-05-076 - Achat d'un camion de déneigement neuf et de ses équipements.

La directrice générale et greffière-trésorière dépose l'avis écrit transmis par le maire en vertu des dispositions du Code municipal du Québec relativement à la résolution 2026-05-076 adoptée le 5 mai 2026.

2026-06-093

9.2 - Réexamen de la résolution 2026-05-076

ATTENDU QUE le maire a exercé son droit de veto à l'égard de la résolution 2026-05-076 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE le conseil est appelé à réexaminer cette résolution ;

ATTENDU QU' une erreur s'est glissée dans l'identification du soumissionnaire retenu dans le cadre de l'adjudication du contrat visé par cette résolution ;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu :

QUE le conseil, après réexamen de la résolution 2026-05-076, décide de ne pas la confirmer.

QUE cette décision est motivée par l'erreur constatée dans l'identification du soumissionnaire retenu.

QUE le conseil procède immédiatement à l'adoption d'une nouvelle résolution d'adjudication afin de corriger cette erreur.

Le maire et les six conseillers présents votent en faveur de la résolution.

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (7 VOIX POUR).

2026-06-094

9.3 - Adjudication du contrat - Achat d'un camion de déneigement et de ses équipements

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a procédé à un appel d'offres public portant le numéro 532300202502 pour l'achat d'un camion de déneigement et de ses équipements ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes conformément aux dispositions applicables ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues se détaillent comme suit:

Soumissionnaire	Montant Avant taxes	Montant avec option avant taxes
Phil Larochelle Équipement Inc.	400 974,13\$	404 969,13 \$
Le Centre du Camion (Amiante) Inc.	408 608,00 \$	413 603,00 \$
Aebi Schmidt Canada Inc.	427 444,00 \$	431 944,00 \$
Robitaille Équipement Inc.	473 628,80 \$	478 128,80 \$

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions a démontré que la soumission de Phil Larochelle Équipement inc. est conforme et constitue la plus basse soumission conforme ;

ATTENDU QUE l'offre retenue comprend également les options prévues au devis pour un montant total de 465 613,26 \$ (taxes incluses)

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par le conseiller Sébastien Lanctôt,
Et résolu,

D'ADJUGER à Phil Larochelle Équipement inc. le contrat pour l'achat d'un camion de déneigement et de ses équipements, conformément aux documents d'appel d'offres no 532300202502, pour un montant de 465 613,26 \$ (taxes incluses);

QUE l'adjudication du contrat soit conditionnelle à l'entrée en vigueur et à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt décrétant les dépenses et l'emprunt nécessaires au financement de cette acquisition ;

QUE le-surplus affecté à l'achat d'un camion de déneigement de 100 000 \$ s'applique à la réduction de ce financement.

QUE le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-095

9.4 - Affichage de poste - Opérateur(trice) au déneigement et travaux publics

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir un poste d'employé de voirie pour participer à l'entretien, à la réparation et à l'amélioration des infrastructures municipales ainsi qu'à l'exécution des opérations de déneigement.

Il est proposé par la conseillère France Boily,
Appuyé par le conseiller Maurice Bernier,
Et résolu,

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'affichage d'un poste d'opérateur(trice) au déneigement et travaux publics, à recevoir les candidatures et à réaliser le processus de sélection approprié ;

QUE le conseil municipal se réserve l'autorisation finale de l'embauche par résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-096

9.5 - Autorisation de circuler - Grand tour du lac Mégantic

ATTENDU QUE le comité organisateur du Grand Tour du lac Mégantic tiendra, le 15 août 2026, la 34e édition du Grand Tour du lac Mégantic ainsi que la 10e édition du Gran Fondo Lac-Mégantic et la 2e édition du Grand Gravel Bike Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE ces activités cyclistes familiales et sportives réuniront plus de 1 000 participants, bénévoles et spectateurs dans la région de Mégantic ;

ATTENDU QU'une partie des parcours prévus emprunte le réseau routier situé sur le territoire de la Municipalité de Piopolis ;

ATTENDU QUE les organisateurs doivent obtenir l'autorisation des municipalités concernées afin de compléter leur demande de permis auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Louise Gosselin,
Et résolu,

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Piopolis autorise la circulation des participants du Grand Tour du lac Mégantic, du Gran Fondo Lac-Mégantic et du Grand Gravel Bike Lac-Mégantic sur les chemins municipaux situés sur son territoire le 15 août 2026, selon les parcours soumis par les organisateurs ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle au respect de toutes les exigences applicables du ministère des Transports et de la Mobilité durable, des services d'urgence et de tout autre organisme compétent ;

QUE les organisateurs demeurent responsables de la signalisation temporaire, de l'encadrement sécuritaire des participants ainsi que de l'obtention des permis et autorisations requis ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au comité organisateur du Grand Tour du lac Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

2026-06-097

10.1 - Mandat à Aqua Ingenium - Services professionnels en consultation pour le système de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis poursuit ses démarches visant l'amélioration de la performance de son système de traitement des eaux usées et le respect des exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

ATTENDU QUE la firme Aqua Ingenium accompagne la Municipalité dans ce dossier depuis 2024 et possède une connaissance approfondie des enjeux relatifs aux installations municipales de traitement des eaux usées ;

ATTENDU QUE la firme Aqua Ingenium a soumis une offre de service datée du 6 mai 2025 pour la poursuite de ce mandat, laquelle prévoit notamment l'analyse des options d'amélioration, la préparation d'un plan d'action destiné au MELCCFP ainsi que la rédaction des recommandations requises ;

ATTENDU QUE cette offre de service prévoit un ajustement des honoraires professionnels et des conditions de facturation applicables au mandat ;

Il est proposé par la conseillère Danielle Dodier,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

DE retenir les services de la firme Aqua Ingenium pour la poursuite du mandat relatif au système de traitement des eaux usées municipal, conformément aux conditions, tarifs et modalités prévus à l'offre de service datée du 6 mai 2025;

D'accepter l'ajustement des honoraires professionnels prévu à cette offre de service ;

D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat ;

DE payer cette dépense à même la programmation de la TECQ 2025-2029 et le poste budgétaire 02-414-00-410 (honoraires professionnels).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2026-06-098

12.1 - Demande de permis au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (411 rue Principale)

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à remplacer le revêtement de la toiture en bardeaux par de la tôle ;

CONSIDÉRANT QUE le type de matériaux est autorisé ;

CONSIDÉRANT QUE la couleur retenue est conforme à l'annexe 2 du règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du RÈGLEMENT 2017-11 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'autoriser l'émission du permis ;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par le conseiller Maurice Bernier,
Et résolu,

QUE le Conseil municipal autorise la demande de permis de M. Alain Martel pour les travaux de remplacement de la toiture de la résidence principale et du garage situés au 411 rue Principale ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 - LOISIRS-CULTURE

2026-06-099

13.1 - Achat d'équipements de pickleball

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite que la patinoire municipale constitue une infrastructure récréative quatre saisons, accessible et rassembleuse, permettant la pratique de diverses activités sportives et de loisir tout au long de l'année, notamment le pickleball durant la saison estivale ;

ATTENDU QUE les joueurs de pickleball participant aux rencontres hebdomadaires organisées sur le territoire ont exprimé le besoin de disposer d'un deuxième filet afin de permettre l'utilisation simultanée des deux terrains aménagés par la Municipalité et de mieux répondre à la popularité grandissante de cette activité;

Il est proposé par la conseillère France Boily,
Appuyé par la conseillère Louise Gosselin,
Et résolu,

D'AUTORISER l'acquisition d'équipements de pickleball, incluant notamment les structures de soutien, les filets ainsi que les panneaux séparateurs, pour un montant maximal de 3 000\$, plus les taxes applicables et les frais de transport s'il y a lieu ;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à procéder aux achats requis conformément aux politiques et règlements municipaux en vigueur ;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus non affecté de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-100

13.2 - Octroi d'un contrat pour l'abattage d'arbres dangereux au camping municipal

ATTENDU QUE certains arbres situés sur le terrain du camping municipal ont été identifiés comme présentant un risque pour la sécurité des campeurs, des visiteurs, des employés municipaux ainsi que pour les infrastructures municipales ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'abattage préventif de ces arbres ;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par le conseiller Sébastien Lanctôt,
Et résolu

D'OCTROYER à l'Entreprise forestière D. Mercier le contrat visant l'abattage de trois (3) trembles et d'un (1) sapin jugés dangereux au camping municipal, incluant le ramassage des branches et du bois, conformément à la soumission no 0013 datée du 14 mai 2026 ;

D'AUTORISER une dépense de 1 500 \$, plus les taxes applicables, payée à même le surplus accumulé non affecté de la Municipalité ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-101

13.3 - Demandes - Programmation d'activités estivales de l'Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP)

ATTENDU QUE l'Association touristique et culturelle de Piopolis a déposé sa programmation estivale 2026 comprenant diverses activités culturelles, patrimoniales, artistiques et communautaires qui se dérouleront sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE ces activités contribuent à l'animation du milieu, à la mise en valeur du patrimoine local ainsi qu'au rayonnement de la Municipalité de Piopolis ;

ATTENDU QUE l'Association touristique et culturelle de Piopolis a demandé l'autorisation d'utiliser certaines infrastructures et équipements municipaux pour la réalisation de sa programmation estivale 2026 ;

Il est proposé par la conseillère Danielle Dodier,
Appuyé par la conseillère Louise Gosselin,
Et résolu,

QUE le conseil municipal autorise l'Association touristique et culturelle de Piopolis à utiliser les infrastructures municipales nécessaires à la réalisation de sa programmation estivale 2026, notamment :

- la Maison culturelle Laurier-Gauthier (du 18 juin au 16 août) ;
- la patinoire municipale ;
- l'édifice municipal ;
- la tour à feu ;
- le Parc des Marais ;
- les tables, chaises et autres équipements municipaux disponibles et requis pour la tenue des activités autorisées.

QUE l'installation de panneaux sandwich soit autorisée sous réserve du respect des emplacements approuvés par la Municipalité et des exigences de sécurité applicables.

QUE toute utilisation des infrastructures municipales soit coordonnée avec la responsable des loisirs, de la culture et des communications de la Municipalité afin d'éviter les conflits d'horaire et d'assurer le bon déroulement des activités municipales.

QUE l'autorisation relative à l'activité de la Journée nationale des peuples autochtones impliquant un feu symbolique soit conditionnelle au respect des restrictions émises par la SOPFEU et à la mise en place des mesures de sécurité exigées par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-102 13.4 - Résolution d'appui - Projet de réfection de la piscine et des vestiaires du Centre sportif Mégantic

CONSIDÉRANT QUE le Centre sportif Mégantic est une infrastructure sportive centrale qui dessert l'ensemble de la population de la MRC du Granit, dont notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité détient une entente intermunicipale à l'effet que nos citoyens puissent bénéficier des installations à des coûts avantageux, dont la piscine qui est très fréquentée par des citoyens de tous âges;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a signifié le besoin de rénovations importantes entourant la piscine et les vestiaires et que celles-ci sont nécessaires au maintien

et à la durabilité de l'accessibilité de l'infrastructure ;

Il est proposé par la conseillère France Boily,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le conseil municipal appuie le projet de la Ville de Lac-Mégantic afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, et ce, pour le projet de réfection de la piscine et des vestiaires du Centre sportif Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - FINANCES

2026-06-103

14.1 - Comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Louise Gosselin,
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 - Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes du mois de mai 2026 est déposée aux membres du Conseil.

2026-06-104

15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES

Le conseil souhaite souligner les 22 ans de bénévolat de Mme Paule Rochette auprès de la communauté piopolissoise. Les nombreuses implications de madame Rochette ont été reconnues lors du souper des bénévoles organisé par la municipalité le 16 mai dernier.

M. le maire souligne l'ouverture du camping le 15 mai dernier.

Le Conseil offre ses condoléances à la suite du décès de Mme Guèvremont.

Après le dépôt des états financiers par la vérificatrice comptable, le Conseil félicite Mme Fredette, directrice générale et greffière-trésorière, pour sa bonne gestion financière.

16 - VARIA

Aucun sujet à traiter.

17 - RAPPORT DES COMITÉS

Conseillère # 1 Mme Danielle Dodier

Dossiers : Sécurité publique, loisirs et culture

Comités :

Conseillère # 2 Mme Louise Gosselin (maire suppléante)

Dossiers : Administration et financement

Comités :

Conseiller # 3 M. Sébastien Lanctôt

Dossiers: Transport, Hygiène du milieu

Comités :

Conseillère # 4 : Mme France Boily

Dossiers : À déterminer

Comités :

Conseillère # 5 : Mme Sarah Carrier

Dossiers : Aménagement, urbanisme et développement, Loisirs et culture

Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Conseiller # 6 : M. Maurice Bernier

Dossiers : Administration et financement, Aménagement, urbanisme et développement.

Comités : Association pour la protection du lac Mégantic (APLM)

Maire : M. Peter Manning

Dossiers : Tous

Comités : Conseil des maires et comités MRC, Conseil régional de l'environnement Estrie, Municipalités riveraines du lac Mégantic, Association pour la protection du lac Mégantic (APLM)

18 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-06-105

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,

QUE la séance soit levée; il est 19 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emmanuelle Fredette, directrice générale
et greffière-trésorière

Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Peter Manning
Maire

Liste des comptes à faire approuver pour le mois de mai 2026

Fournisseurs		Description	Montant à payer
1391	AF Informatique	Installation et la configuration du matériel informatique des syst Wifi et dans l'installation du système de caméras de surveillance	8 096,48 \$ 8 096,48 \$
1165	A1 Gestion parasitaire inc	Traitement extérieur contre les fourmis et les guêpes de terre Édifice municipal	574,88 \$ 574,88 \$
575	Aquam Aquatic	Bouée bleue/blanche 5PO x 9PO / 20x Coulolir natation	185,76 \$ 185,76 \$
931	Avantis Coopérative	Époinette, asphalte froid, gros sel - Entretien chemin Chiffons, chiffres aluminium, brosse récurrente Pieux de poteau 4"x4"x24" Geotextile, sakrete poussière pierre - entretien chemin + jeu de pétanque	83,12 \$ 171,06 \$ 937,06 \$ 231,71 \$ 1 422,95 \$
1423	Aqua Ingenium	Honoraires professionnel - Eaux usées	546,13 \$ 546,13 \$
1427	Bélanger EBA inc.	Bâtiment d'accueil au camping	22 814,95 \$ 22 814,95 \$
76	Batteries Expert	Batterie 12 V neuf- 1x Batterie 12V - neuf 2x	41,34 \$ 62,03 \$ 103,37 \$
65	Bell Gaz ltée	Frais location annuelle réservoir 1000GLS (propane)	2,30 \$ 2,30 \$
1447	Catherine Demange	Rencontre CCU du 20 mai 2026	40,00 \$ 40,00 \$
594	Cherbourg	Papier hygiénique, papier à main - Camping Produits entretien ménager - Camping Produits entretien ménager - Camping	255,71 \$ 688,29 \$ 773,11 \$ 1 717,11 \$
1445	Dépaneur Voisin	Essence camionnette 29-05-2026	135,05 \$ 135,05 \$
45	Dubé équipement de bureau	Classeur à étage,tapis de souris, classeur de bureau - Camping	202,99 \$ 202,99 \$
981	Entrepôt Plancher Design	Tapis d'entrée 36'	112,11 \$ 112,11 \$
1254	Entreprise Forestière D. Mercier	Bois de camping 4,25 cordes	415,34 \$ 415,34 \$
1387	Fédération québécoise des municipalités	Honoraires professionnels Achats un camion déneigement	329,89 \$ 329,89 \$
1394	G Couture Environnement inc.	Laver poste de pompage - eaux usées	1 968,44 \$ 1 968,44 \$
	Idenco Canada ltée	Cadre GP2 20x30" serrure invincible 3x Affiche extérieure	1 404,99 \$ 1 404,99 \$
1377	Kathy Rodrigue	Achats divers pour camping	225,87 \$ 225,87 \$
267	Le Centre du Camion (Amiante) inc.	Vérification mécanique SAAQ Inter 2020 Inspection complète du camion Inter 2020 Rép fausse aile avant gauche - Inter 2020 Vérification mécanique Inter 2006 SAAQ - Rendre conforme CVM - Inter 2020	299,80 \$ 497,84 \$ 151,83 \$ 299,80 \$ 111,99 \$ 1 361,26 \$
1399	Les Entreprises GCD enr	Entretien ménager + Entretien paysager complet	3 091,38 \$ 3 091,38 \$

693	Louis Noël	Rencontre CCU du 20 mai 2026	40,00 \$
			40,00 \$
1271	Lunik Intelligence Technologique	RMM base 1M Accès Contrôle à distance sécurisé	24,14 \$
			24,14 \$
1156	Manisoft	Frais de réservations mars 2026	404,60 \$
		Frais de réservations avril 2026	281,46 \$
			686,06 \$
1096	Marché ami	Sel, vinaigre - herbicide - sentier	69,20 \$
		Essence camionnette 19-05-2026	131,01 \$
		Sel, mouchoir - fourniture garage	4,58 \$
		Essence pour camping 05-11-2026	48,80 \$
		Essence pour ponton et VVT	94,08 \$
			347,67 \$
943	Machinerie C & H inc.	Peinture (jaune) filtre huile hydraulique - Rétrocaveuse	439,05 \$
			439,05 \$
1205	Marie-Christine Picard	Honoraire prof - protection du lac - mai 2026	1 927,10 \$
			1 927,10 \$
1175	Marine & VR	Déballer ponton et mettre prêt	319,62 \$
			319,62 \$
44	Métale Laroche	Parechoc - Ponton	105,14 \$
			105,14 \$
891	Nicole Charette	Rencontre CCU du 20 mai 2026	40,00 \$
			40,00 \$
1224	Nixo Experts-Conseils SENC	Serv prof en ingénierie Mars Camping	582,87 \$
			582,87 \$
1215	Numérique.ca	Renouv Domaine lave bateau - Synchronisation courriel	287,43 \$
		Licences annuelle Microsoft Business Standard	2 218,80 \$
			2 506,23 \$
1403	Passeport animal	Offre de services juin 2026	120,72 \$
			120,72 \$
1095	Performance NC Lac-Mégantic	Batterie VTT	172,45 \$
			172,45 \$
48	Philippe Mercier	Thermostat électronique - Toilette marquise Camping	64,47 \$
			64,47 \$
111	Pièces d'Autos L.Veilleux inc.	Fusil à peinture - petit outil	144,81 \$
			144,81 \$
1187	Pro Énergie Tech	Purgeur d'air, contrôleur de bruleur, connecteur à loomex	772,11 \$
		fournaise à l'huile - Édifice municipal	772,11 \$
37	Ressort Robert - Traction Mégantic	Dust Sheild - pare-poussière frein - Inter 2020	559,61 \$
		Dust Sheild - pare-poussière frein - Inter 2020	34,72 \$
		Collet 5" tuyaux d'échappement - Inter 2006	43,96 \$
		Guenille coton 25lbs - fourniture garage	22,98 \$
			661,27 \$
1423	Services-Conseils Aqua Ingenium inc.	Honoraires professionnels - Eaux usées	546,13 \$
			546,13 \$
271	Services sanitaires Denis Fortier	Location toilettes - Sentier Scotch Cap - quai Woburn	559,01 \$
		Location toilettes - Sentier Scotch Cap - quai Woburn	856,79 \$
		Ajout d'une toilette régulière - Patinoire	1 415,80 \$
1384	Soutien informatique SR Martin	Installer imprimante Epson, dépannage courriel dg	68,99 \$
			68,99 \$
1412	Telmatik	Service de gestion des appels sept - protection lac	377,75 \$
			377,75 \$
1287	Transport Bullvrac inc.	MG20B 0-3/1 4 4 voyages	1 839,60 \$
			1 839,60 \$

	Traiteur Nancy Lafontaine	Buffets chauds - Souper des bénévoles 2026	2 070,00 \$ 2 070,00 \$
1077	Vitrine Virtuelle	Conception site web Camping / Location mensuel	80,48 \$ 80,48 \$
1037	Xerox	Copies tirées du 27 mars au 27 avril	331,10 \$ 331,10 \$
Grand total des dépenses à faire approuver			60 434,81 \$

Liste des dépenses récurrentes pour le mois de mai 2026

Fournisseurs	Description	Montant payé
Receveur Général du Canada	Remises de L'employeur 13125 9590 RP0001	4 553,42 \$
		4 553,42 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remises de L'employeur 13125 9590 RP0001	12 623,56 \$
		12 623,56 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remises gouvernementale	413,05 \$
		413,05 \$
AIM Recyclage Lac-Mégantic	Matériaux secs 27-28-29 avril	490,10 \$
	Matériaux secs 1-4 mai	293,54 \$
	Matériaux secs 12-14 mai	258,41 \$
	Matériaux secs 19-21 mai	158,10 \$
		1 200,15 \$
Bell	Internet de la Halte mai 2026	121,87 \$
		121,87 \$
Bell Mobilité	Cellulaires maire - Camping	102,44 \$
		102,44 \$
Cogeco	Internet + ligne téléphone - Camping	95,64 \$
	Internet bureau + ligne ascenseur	195,23 \$
	Ligne internet - Garage	190,70 \$
	Internet Quai -	45,82 \$
	Internet + ligne téléphonique- Maison L-G	114,86 \$
		642,25 \$
Communication Plus	Émetteur-récepteur mois 01-06-2026 au 01-07-2026	189,71 \$
		189,71 \$
Eurofins Environex	Échantillon 9379362-9442155 Eaux usées	395,51 \$
	Échantillon 9441301-9441652-9453419-3420 Eau potable	372,80 \$
		768,31 \$
Harnois Énergies	Mazout 625,7000L à 1.7130 Garage 06-05-2026	1 232,33 \$
		1 232,33 \$
Hydro Québec	Électricité du 2026-03-12- au 2026-05-11 Maison L-G	244,62 \$
	Électricité du 2026-03-12 au 2026-05-11 - Bâtiment de service	1 567,74 \$
	Électricité du 2026-03-12 au - 2026-05-11 Halte	156,46 \$
	Électricité du 2026-03-12 au 2026-05-11 - Cent Comm	540,47 \$
	Électricité du 2026-04-07 au 2026-05-06 - Système chauffage Édifice	351,03 \$
	Électricité du 2026-03-12 au 2026-05-11-Station PP01	106,89 \$
	Électricité du 2026-03-12 au 2026-05-11 - Patinoire	296,15 \$
	Électricité du 2026-03-12 au 2026-05-09 - Tour	37,05 \$
	Électricité du 2026-03-12 au 2026-05-11 - Aqueduc	306,80 \$
	Électricité du 2026-04-28 au 2025-05-08 Camping	574,49 \$
	Électricité du 2026-03-11 au 2026-05-08- Camping - Nouv branchement	1 736,47 \$
	Électricité du 2026-03-11 au 2026-05-08-Station PP02	45,80 \$
	Électricité du 2026-03-12 au 2026-05-11 - Quai	92,08 \$
	Électricité du 2026-04-01 au 2026-04-30 Éclairage public	292,08 \$
		6 348,13 \$
MRC du Granit	Facturation Inspecteur bâtiment - 29 mars au 2 mai 2026	5 087,50 \$
	Quote-part 2026 2/4	29 376,25 \$
		34 463,75 \$
Ville Lac-Mégantic	Centre sportif et station hivernal Baies-Des-Sables 2ième trimestre	7 254,00 \$
		7 254,00 \$
Visa	Achats du mois de mai	1 279,73 \$
		1 279,73 \$
	Grand total des dépenses réccurentes	71 192,70 \$
Administration	Cellulaire 19 avril au 18 mai 2026	55,00 \$
	Spiritueux - Souper des bénévoles	39,00 \$
	Achat café - Administration	58,45 \$
		152,45 \$
Voirie	Cellulaire juin 2025	50,00 \$
		50,00 \$
	Grand total des dépenses payées au cour du mois	71 395,15 \$